



COMPTE-RENDU- Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2022

Sur proposition de Mme le Maire, deux points sont reportés en raison d'insuffisance d'information à ce jour : projet des points d'apport volontaire SMD3 et Convention SDE 24
Sur proposition de Mme le Maire, un point est ajouté : Confirmation de projet de cession de chemins ruraux.

1. Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.
2. Suite à la proposition de la Trésorerie qui constate l'impossibilité de recouvrer la somme de 1733.20 euros, le Conseil admet cette somme en non-valeur à l'unanimité.
3. Le terrain, propriété de la commune et situé à proximité immédiate du barrage sera mis à disposition de la Société LaserGame. Le gérant a manifesté son intention de dégager la commune de toute responsabilité. Une convention va être établie.
4. Suite à la mise à jour contractuelle des évolutions réglementaires, le Conseil accepte, à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance CNP pour ses agents.
5. Le Conseil, par 10 voix pour et 1 voix contre choisit d'opter pour la réalisation à l'identique (pierre) des travaux du pont de La Couchie. Soit un coût supplémentaire estimé à 10 857 €.
6. Le Conseil accepte à l'unanimité de confirmer la délibération de décembre 2019 de cession de portions de chemins ruraux. Il sera ajouté à cette nouvelle délibération la portion de chemin rural mitoyen avec la commune de Firbeix et situé aux Rivaux et les Fontenelles. Cette portion avait bien fait l'objet d'un document d'arpentage mais avait été omise sur la délibération de 2019.
7. Informations :
 - Réunion des élus avec le service tourisme du Département (projets Barrage).
 - 19 juin, journée d'animations autour du Barrage par le Département, en collaboration avec l'Office du Tourisme et le PNR. D'autres animations sont prévues le 27 juillet.
 - Le Département lance un appel d'offres pour un food truck au Barrage pour la saison estivale.
 - Bilan positif sur la semaine de Résidence « Entreprendre en ruralité »
 - PLUI : Les élus trouvent très regrettable que la présence des administrés aux réunions publiques soit si faible au regard de l'importance des enjeux. Ils rappellent que la Mairie reste à leur disposition pour toute question relative à ce PLUI.